

Le projet pastoral de secteur

Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile*

2223. Les secteurs pastoraux ont été définis en 1986 et constituent l'unité pastorale de base (*Routes d'Évangile* n° 811). Le secteur est le premier lieu où l'Église apparaît comme communion, c'est-à-dire comme union de communautés différentes, pour la mission. C'est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale (EAP). C'est là que se définit le **projet pastoral** de façon à préciser les priorités retenues pour une durée donnée, dans le cadre des orientations territoriales et diocésaines, en tenant compte des réalités locales. Le renouvellement du conseil pastoral de secteur est une occasion privilégiée pour procéder à l'évaluation du projet pastoral et à son actualisation. Le conseil pastoral de secteur (CPS) est responsable de la mise en œuvre du **projet pastoral**. Il doit promouvoir un mouvement de va-et-vient entre ce que fait le secteur et ce qu'accomplissent les communautés locales.

2224. Le conseil pastoral de secteur (CPS) est composé des membres de l'équipe d'animation pastorale (EAP), des délégués pastoraux des communautés locales, des représentants des principaux services et mouvement du secteur, d'un représentant du conseil pour les affaires économiques et de personnes appelées en fonction de leur situation ou de leur compétence. Le conseil pastoral de secteur est représenté au conseil de mission par le prêtre responsable et par une ou deux autres personnes. Les réunions du conseil pastoral de secteur (CPS) sont présidées par le prêtre ayant reçu la charge pastorale du secteur. Il peut confier l'animation à d'autres personnes. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

2225. L'équipe d'animation pastorale (EAP) est pour chaque secteur le premier lieu où s'exerce la diversité des ministères et des responsabilités en vue d'une même mission. *“En conduite de la pastorale du secteur, l'EAP exerce son activité propre en lien étroit avec le CPS. Mettant en œuvre le projet pastoral et les orientations diocésaines, elle a un rôle d'animation, d'impulsion, de création, d'innovation”*. L'EAP est responsable de la rédaction du **projet pastoral**. Pour vivre sa mission, elle est attentive à la vie des hommes, elle favorise les liens de communion sur le secteur et resitue l'ensemble dans la foi de l'Église. L'équipe d'animation pastorale (EAP) est composée de ministres ordonnées, de personnes ayant reçu un ministère reconnu, et éventuellement de personnes appelées en fonction de la mise en œuvre du projet pastoral. Les membres de l'EAP sont membres de droit du CPS. Les réunions de cette équipe sont présidées par le prêtre responsable du secteur. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

22302. Partout où ce n'est pas le cas, les secteurs pastoraux mettront en place, dans les deux années qui viennent, un conseil pastoral de secteur (CPS), **un projet pastoral de secteur** et une équipe d'animation pastorale (EAP) conformément aux orientations diocésaines.

33412. Des équipes pluri-ministérielles (prêtres, diacres, personnes ayant reçu un ministère reconnu) sont à promouvoir dans tous les champs de la mission. Les équipes d'animation pastorale (EAP) sont encouragées à développer cette collaboration.

Le projet pastoral de secteur

Conformément aux Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile* n° 22301, il vous est proposé un guide pratique pour préparer, mettre en œuvre et évaluer votre Projet pastoral de secteur. Ce n'est pas la longueur du projet qui fait sa qualité, mais bien plutôt la façon d'engager la démarche du projet pastoral - avec les différentes étapes de sa rédaction - ainsi que son évaluation régulière.

Les intérêts du projet pastoral de secteur

- Il favorise une réflexion en équipe et la mise en œuvre d'une mission portée ensemble, non pas individuellement, ni seulement en communauté locale ;
- Il contribue à développer une conscience de secteur, dès son élaboration par l'échange suscité mais aussi par la communication et l'information à tous ;
- Il assure une mémoire du secteur et une continuité pastorale, par-delà les changements de responsables ;
- Il suscite les initiatives en vue du bien commun et il donne un élan à tous les acteurs et ministres de l'Évangile dans le secteur pastoral ;
- Il promeut l'appel de personnes nouvelles sur le champ de la mission en fonction de leurs dons et de leur disponibilité ;
- Il définit des priorités d'action en cohérence avec les orientations du diocèse et du territoire ;
- Il offre un texte de référence pour la conduite pastorale du secteur, tout en étant évolutif par une évaluation régulière.

Actes synodaux *Serviteurs d'Évangile*

Le secteur est le premier lieu où l'Église apparaît comme communion, c'est-à-dire comme union de communautés différentes, pour la mission. C'est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale (EAP). C'est là que se définit le **projet pastoral** de façon à préciser les priorités retenues pour une durée donnée, dans le cadre des orientations territoriales et diocésaines, en tenant compte des réalités locales (n° 2223).

En conduite de la pastorale du secteur, L'équipe d'animation pastorale (EAP) exerce son activité en lien étroit avec le conseil pastoral de secteur (CPS). Mettant en œuvre le **projet pastoral** et les orientations diocésaines, elle a un rôle d'animation, d'impulsion, de création, d'innovation. L'équipe d'animation pastorale (EAP) est responsable de la rédaction du **projet pastoral** (n° 2225).

Les étapes d'élaboration du projet pastoral

SITUER L'ESPACE HUMAIN DE LA MISSION

I - Il s'agit de décrire brièvement l'espace humain que recouvre le secteur pastoral

- Sa géographie, son histoire, ses accents particuliers, sa population, son économie, ses activités principales, ses services, ses forces et ses difficultés, ses évolutions récentes... : tel est le champ de mission pour l'annonce de l'Évangile (ce premier temps peut être préparé par quelqu'un. C'est une base de départ pour gagner du temps).

PRÉSENTER LA VIE ET LA MISSION DE L'ÉGLISE

II - Le contexte humain étant situé, il convient de présenter la vie et la mission de l'Église aujourd'hui

- Les mentalités sur cet espace géographique, mais aussi les attentes et recherches exprimées par les habitants du secteur pastoral au-delà des cercles habituels (par une enquête par exemple).
- Équipe d'animation pastorale (EAP), conseil pastoral de secteur (CPS), communautés locales et renouvellement des équipes de base, communautés religieuses, équipes de mouvements, équipes baptêmes/mariages/sépultures, horaires des célébrations, catéchèse et catéchuménat, éveil à la foi, groupes de réflexion et de formation, institutions et aumôneries, temps forts de l'année, etc.

DETERMINER DES PRIORITÉS

III - Compte-tenu de tout ce qui précède, il est possible de déterminer des objectifs propres au secteur pastoral

- A la lumière des orientations diocésaines (Actes synodaux) et des orientations du territoire, quelles sont les priorités pastorales (2 ou 3) du secteur pour l'annonce de l'Évangile aujourd'hui ?

ENGAGER DES MOYENS ADAPTÉS

IV - Des moyens sont à prévoir pour chaque objectif déterminé

- Les initiatives à prendre et le calendrier de mise en œuvre ;
- L'instance qui porte la responsabilité de chaque objectif ;
- Les personnes nouvelles à appeler ;
- Les formations nécessaires.

EVALUER POUR ACTUALISER

V - Une évaluation du projet pastoral est organisée avant son actualisation

- Les modalités d'évaluation sont à inscrire dans le projet, sachant qu'il sera nécessaire de recourir à plusieurs formes d'évaluation : ce qui a eu lieu/ce qui n'a pas eu lieu ; fécondité des mises en œuvre ; etc.
- On veillera aussi à prendre en compte les initiatives nouvelles. En effet, si le projet pastoral contribue à une conscience de la mission de l'Église sur le secteur, il laisse largement place à la créativité et aux opportunités apparues chemin faisant.
- La durée prévue du projet pastoral jusqu'à son actualisation est à indiquer.

OUVERTURE...

Ces cinq étapes guident l'élaboration du projet pastoral. Elles laissent place

- A l'écoute et à la méditation de la Parole de Dieu ;
- Aux imprévus qui ne manquent pas de jaloner toute situation ;
- A la disponibilité évangélique de tous ceux et celles qui auront à le mettre en œuvre ;
- A une communication du projet pastoral de manière adaptée (par exemple, aux équipes de base des communautés locales mais aussi à tous sous forme d'un dépliant, ...).

L'Equipe d'Animation Pastorale

Les Actes synodaux Serviteurs d'Evangile ont précisé la nature, la mission ainsi que la composition de l'équipe d'animation pastorale (n° 2225).

Selon ce texte synodal, mission, composition et fonctionnement de l'équipe d'animation pastorale sont ainsi définis :

1) Mission

- Elle est responsable de la rédaction du projet pastoral de secteur.
- Elle est attentive à la vie des hommes.
- Elle favorise les liens de communion sur le secteur.
- Elle resitue l'ensemble dans la foi de l'Eglise.

2) Composition

Elle est composée de ministres ordonnés, de personnes ayant reçu un ministère reconnu, et éventuellement de personnes appelées en fonction de la mise en œuvre du projet pastoral.

3) Fonctionnement

- Les membres de l'EAP sont membres de droit du conseil pastoral de secteur.
- Les réunions de l'EAP sont présidées par le prêtre responsable du secteur.
- La durée des mandats est de trois ans renouvelables une fois.
- S'il y a un changement du prêtre responsable de secteur, les personnes appelées demeurent membres de l'équipe d'animation pastorale jusqu'à la fin de leur mandat.

4) Envoi et réception

Conformément à la nouvelle rédaction du n° 8113 des Actes synodaux *Routes d'Evangile*, promulguée le 29 juin 1999 :

- Dans le respect de leurs différentes situations ecclésiales, les personnes prenant part à l'exercice de la charge pastorale du secteur sont établies en équipe d'animation pastorale (EAP) par une lettre d'envoi commune, signée par le vicaire épiscopal.
- L'équipe ainsi constituée est "envoyée" lors d'une célébration liturgique du secteur.